

MAIRIE de CHÂTILLON-en-MICHAILLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 avril 2010

Convoqué le 15 avril 2010, le Conseil Municipal s'est réuni, le lundi 26 avril 2010 à 18 H 30 en Mairie de CHATILLON en MICHAILLE sous la présidence de M. Patrick PERREARD, Maire.

Etaient excusés : Mme Florence PONCET a donné pouvoir à Mr Gilles ZAMMIT - Mr Frédéric TOURNIER a donné pouvoir à Mme Maria PONCET – Mme Annick DUCROZET – Mme Isabelle DURQUET a donné pouvoir à Mr Patrick PERREARD – Mr Jean-Philippe CART a donné pouvoir à Mr Gilles MARCON.

Absent : Mr Emmanuel CABRERA

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur René PARENTHOUX en qualité de secrétaire de séance. Il approuve le compte-rendu de la précédente réunion sans observation et sous la présidence de Monsieur le Maire, il poursuit l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour et prend les délibérations suivantes :

---0---

1. Comptes de gestion 2009

A l'appui des informations transmises par la Trésorerie, et après présentation des comptes par Monsieur Gilles MARCON – 1^{er} Adjoint délégué aux Finances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2009 qui valide les excédents nets de clôture suivants :

Budget général :	418.195,44 Euros
Budget du service « Eau et Assainissement » :	116.508,57 Euros

2. Plan de relance gouvernemental. Adhésion au mécanisme de versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009. Cette opération pourrait générer environ 109.000 Euros de recettes nouvelles en investissement. Il donne pouvoir au Maire pour signer au nom de la Commune la convention à intervenir avec l'Etat.

3. Centre de loisirs de Châtillon.

Après avoir entendu les explications du Maire et de Madame Virginie PARENT – Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires, le Conseil Municipal prend connaissance du résultat de la consultation engagée pour la création d'un centre de loisirs à Châtillon. Il décide à l'unanimité de retenir la proposition de la Fédération Léo Lagrange Centre-est de VILLEURBANNE et autorise le Maire à signer au nom de la Commune la convention à intervenir avec cet organisme et celle avec la Caisse d'Allocation Familiale qui aide la Commune dans la mise en place et le fonctionnement de cette nouvelle structure.

4. Cession gratuite au profit de la Commune du terrain appartenant à Madame Véronique BOEFFARD

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la cession gratuite au profit de la Commune de la parcelle cadastrée section 278 ZC n° 85p au lieu-dit « Sous les Emillys » d'une superficie de 18 m² arpentée appartenant à Madame Véronique BOEFFARD domiciliée 237, route de Mussel à Ochiaz. Ce terrain permettra d'améliorer la circulation au carrefour de la route de Mussel et de l'impasse des Emillys.

La Commune de Châtillon-en-Michaille prendra en charge l'arrachage de la haie et le déplacement de la clôture située sur l'emprise de la parcelle cédée, ainsi que les frais notariés de cette opération.

5. Eclairage public du carrefour giratoire de la gendarmerie du Bassin Bellegardien. Demande de remboursement.

La construction de la gendarmerie du Bassin Bellegardien a nécessité la réalisation d'un carrefour giratoire pour permettre un accès sécurisé à la contre-allée menant à la caserne. Cet aménagement demandé par les services instructeurs de l'Etat lors de l'examen du permis de construire, devait être équipé d'un réseau d'éclairage public pour des raisons de sécurité. Lors de sa réunion du 27 septembre 2006, le Comité Syndical de la Gendarmerie du Bassin Bellegardien avait décidé de prendre en charge la participation financière restante à la Commune de Châtillon-en-Michaille de 17 des luminaires concernés de ce carrefour giratoire.

A l'appui du décompte fourni par le Syndicat Intercommunal d'Electricité du département de l'Ain, le montant de la charge nette payée par la Commune de Châtillon-en-Michaille pour la fourniture et la mise en place de ces luminaires s'élève à la somme de 11 202,54 Euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette opération et autorise le Maire à solliciter le remboursement de cette somme par le SIVU de la Gendarmerie du Bassin Bellegardien.

6. Location de salles communales.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau tableau qui fixe les montants d'utilisation de chacune des salles communales, qui comprend désormais en plus les deux salles du local préfabriqué situé dans la cour de l'école primaire de Châtillon et de l'ancienne salle informatique de l'école primaire désaffectée de Vouvray.

7. Fonds Solidarité Logement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler son adhésion au Fonds Solidarité Logement et d'allouer à ce titre pour 2010 une participation financière de 0,30 Euros par habitant, étant précisé que cette contribution est inchangée depuis 1992.

8. Compte-rendu des délégations du Maire

Le Conseil Municipal entend du Maire le compte-rendu de l'exercice de ses délégations qui lui ont été consenties et au moyen duquel il a signé au nom de la Commune :

- ✚ Le 25 mars 2010 : La convention intervenue avec Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain, pour le déploiement d'une alimentation fibre optique sur la façade du bâtiment communal (bibliothèque communale) cadastré section AB n° 127 et situé au 648, rue Aimé Bonneville à 01200 Châtillon-en-Michaille.
- ✚ Le 12 avril 2010 : La convention à intervenir avec le Dispositif d'Expertise et de Liaison des Troubles des Apprentissages (DELTA), représentée par Madame Aurélie TUR, psychologue, pour la mise à disposition gratuite du 29 avril 2010 au 31 décembre 2010, d'une salle communale située au 1er étage de l'ancienne école de Vouvray en vue de la mise en place d'un soutien psychologique auprès d'un enfant du village de Vouvray.
- ✚ Le 12 avril 2010 : La convention à intervenir avec Madame Rachel GLADMAN pour la mise à disposition moyennant une indemnité d'occupation précaire mensuelle de SOIXANTE EUROS (60 Euros) jusqu'au 29 juin 2010, d'une salle communale située au 1er étage de l'ancienne école de Vouvray pour dispenser des cours d'anglais aux enfants de la Commune.

9. Questions diverses

- Monsieur le Maire et Monsieur Gilles MARCON informe le Conseil Municipal des conditions de réhabilitation du parquet de la salle polyvalente des Etournelles. Des contraintes techniques obligent à repousser cette opération du 25 avril 2011 au 15 mai 2011. Aucune utilisation de la salle polyvalente ne sera possible durant cette période.
- Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de fusion des clubs de football des Communes de Bellegarde-sur-Valserine, de Châtillon-en-Michaille et du Haut Bugey. Monsieur le Maire précise les conditions exigées par les responsables du club de la Commune préalablement à cette fusion.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des négociations entamées avec Réseau Ferré de France pour sécuriser la route aux abords du passage à niveau de la route de Tacon le Haut ainsi que des conditions de mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dans ce hameau.

A CHATILLON en MICHAILLE, le 30 avril 2010

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,